

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-07 - Objet : Reconduction pour l'année 2025 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de réciprocité.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Par convention depuis le 1^{er} octobre 2007, la Commune participe annuellement aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie moyennant un montant de 335,00 € par élève domicilié dans les communes avec lesquelles un accord de réciprocité a été conclu, soit les communes de Lambersart, Pérenchies, Marquette-lez-Lille, Saint-André, Wambrechies.

Madame COMBRIS rappelle la Délibération du Conseil Municipal n° 2024-23 du 20 juin 2024 fixant le montant des accords de réciprocité avec les communes de Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et Lompret,

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2025 et de fixer le montant de la participation financière de la commune comme suit :

- 335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 17 085,00 € pour 51 élèves.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide de reconduire la convention susvisée avec l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2025 ;**
- **fixe le montant par élève à :**
 - **335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 17 085,00 € pour 51 élèves.**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, convention et actes relatifs à cette affaire,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR 2025**
et de la publication le **16 AVR. 2025** Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_07
Objet :	Reconduction pour l'année 2025 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2025_07.pdf Nom métier :	application/pdf	68.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2025_07_conv.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20250403-2025_07-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	77.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 09h51min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 09h52min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 09h52min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h17min53s	Reçu par le MI le 2025-04-15